



CREDITS D'ENGAGEMENTS & CREDIT SUPPLEMENTAIRE

Point 3.1 de l'ordre du jour

Crédit d'engagement / secteur Surpierre le Bassset

**nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :
demande de crédit additionnel CHF 435'000.-**

Notre eau potable provient actuellement du puits des Ouches (secteur Villeneuve) mis en service en 2020 ainsi que depuis nos anciens captages du Basset (secteur Surpierre) qui ont été mis en service dans les années 1970. Ces derniers sont vétustes et ne respectent plus les normes en vigueur.

A plusieurs reprises, le laboratoire cantonal, lors de ses passages pour des inspections, a demandé de réaliser une mise en conformité de ces puits. Lors de la dernière inspection en 2023, un ultime délai au 31 décembre 2024 nous a été imparti pour la mise en conformité ainsi que pour la pose obligatoire d'une station de chloration au réservoir, ceci pour une désinfection préventive.

Seulement, notre ressource du puits des Ouches ne suffit pas à alimenter toute la commune et il serait imprudent de bénéficier seulement de cette alimentation en cas de pollution ou de panne. Selon le PIEP communal, deux alimentations sont nécessaires ainsi qu'une interconnexion de réseau, laquelle est à l'étude sur le secteur de Chapelle avec une interconnexion au réseau de Valbroye.

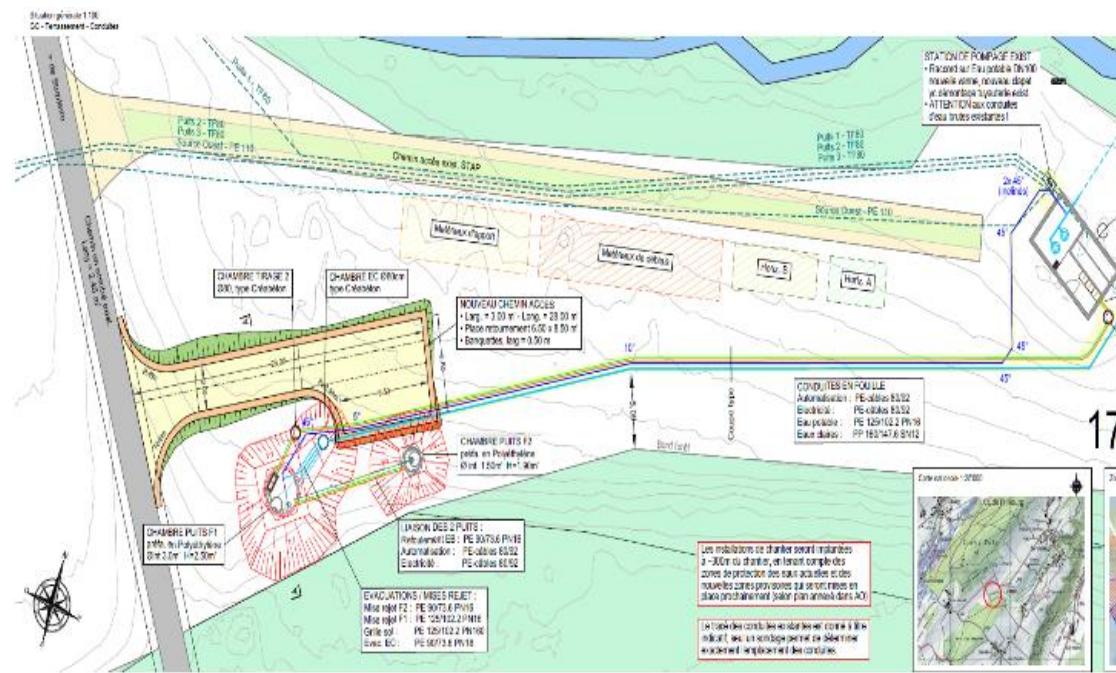
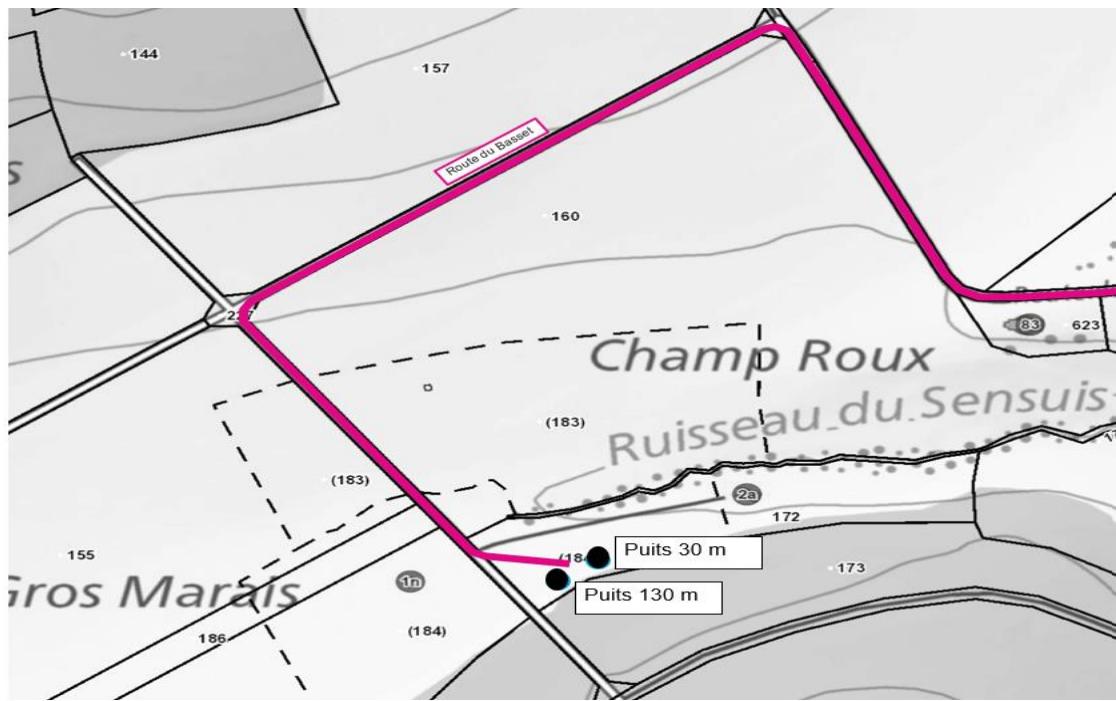
Après réflexion, il s'est avéré que la mise en conformité des anciens captages n'est pas la meilleure solution autant du point de vue de la réalisation des travaux que du point de vue financier. Le Conseil communal a donc décidé de s'orienter vers la réalisation d'une nouvelle alimentation d'eau et ainsi repartir avec du tout neuf, si possible sur du terrain communal et dans le secteur du Basset.

Une prospection hydrogéologique a été lancée, laquelle n'a donné aucun résultat avec une quantité d'eau suffisante pour l'exploiter. Le Conseil communal a fait appel à un sourcier qui a déterminé deux emplacements sur du terrain communal proches de nos installations actuelles.

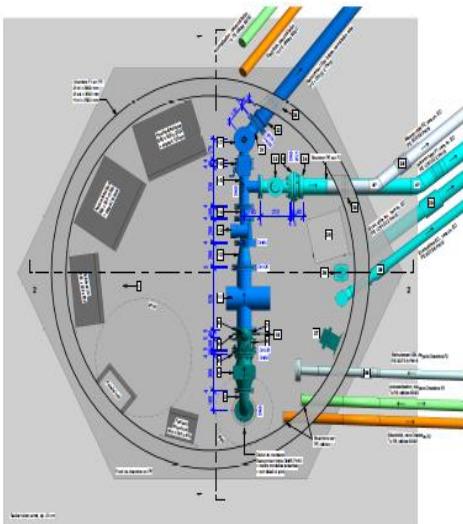
En 2021, un premier forage d'essai a été réalisé pour confirmer la présence d'eau. Les nouvelles ont été bonnes, il y a de l'eau en quantité suffisante. En 2022, les forages définitifs ont été réalisés : un de 30 mètres de profondeur, l'autre de 130 mètres. Des essais de pompage de courte durée ont été réalisés afin de déterminer la quantité ainsi que la qualité de l'eau. Au niveau quantitatif, durant les essais de pompage qui ont duré 15 jours environ par puits, un total de 6000 m³ a pu être soutiré. Résultat : un débit de 200 l/min peut être pompé ! Au niveau qualitatif, pour le puits profond, un

manque d'oxygène a été décelé ainsi qu'une présence de fer dépassant la norme – au début des essais – qui par la suite est revenue conforme. Les autres paramètres étaient tous corrects. Au niveau du puits de 30 mètres, de la turbidité ainsi qu'une présence de fer dépassant la norme ont été décelés. Un dispositif pour oxygénier l'eau doit donc être installé au réservoir concernant le taux de fer qui peut être traité mais ceci nécessite l'installation d'un appareillage plus conséquent.

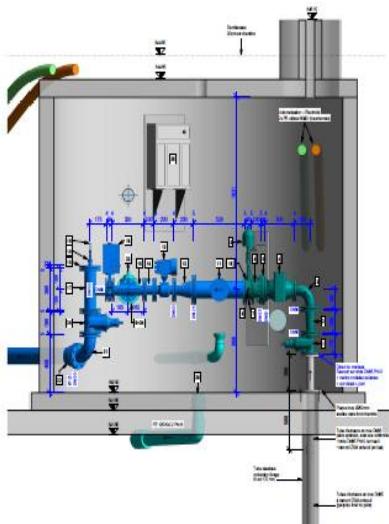
Le Conseil communal a entrepris les démarches visant à équiper le puits profond et à réaliser les travaux préparatoires pour le puits de 30 mètres dans un premier temps. Un bureau d'ingénieur a également été mandaté pour la réalisation du projet ainsi qu'un bureau d'hydrogéologue pour l'aspect géologique et l'étude des zones de protection.



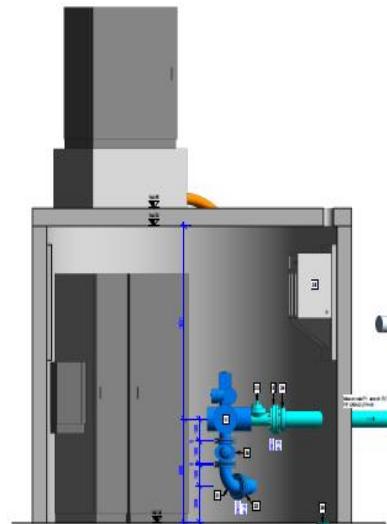
CHAMBRE F1
Vue en plan 1:20



CHAMBRE F1
Coupe 1-1:20



CHAMBRE F1
Coupe 2-1:20



D'un point de vue financier :

Un investissement avait été demandé lors de l'assemblée du 11 décembre 2017 sous le nom de l'ancienne commune de Surpierre pour la réalisation de la mise en conformité du réseau d'eau potable de l'ancienne commune de Surpierre.

Ce montant comprenait la mise en conformité des captages du Basset. Toutefois, le montant restant n'était pas suffisant en raison de l'augmentation des coûts des matériaux et à l'augmentation du coût de réalisation de notre alimentation des Ouches, surtout au niveau du forage entre Surpierre et Villeneuve.

Le montant de l'investissement a été établi pour donner suite à la volonté communale de mettre en concurrence un maximum de lots de travaux et de prestations. La mise en concurrence a été possible pour la majorité des lots, cependant vu la nature spécifique de l'ouvrage et afin d'assurer le bon déroulement du projet ainsi qu'une réalisation optimale, certains lots spécifiques ont été confiés à un unique soumissionnaire.

	Lots de travaux	Coûts des travaux TTC en CHF
Soumissions Concurrentielles	Génie civil	92'000
	Sanitaire, et oxygénation réservoir	82'000
	Electricité	31'000
	Pompes	10'000
	UV	20'000
Soumissions Spécifiques	Chambres préfabriquées	68'000
	Tuyauterie puits	9'000
	Télégestion	103'000

	Honoraires ingénieur	98'000
	Honoraires hydrogéologue	10'000
	Divers et imprévus 10 %	57'000
Total		580'000
	Solde investissement eau potable Surpierre (2017)	145'000
Montant total de l'investissement		435'000

C'est pourquoi le Conseil communal vous demande **un crédit additionnel de CHF 435'000.-** pour le projet de la nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais (secteur Surpierre, le Basset), selon les modalités de financement suivantes :

- *Financement* : CHF 435'000.- par le compte courant ;
- *Amortissement* : à raison de 2% par année, dès 2026 ;
- *Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 8'700.- pendant 50 ans.*

Point 3.2 de l'ordre du jour

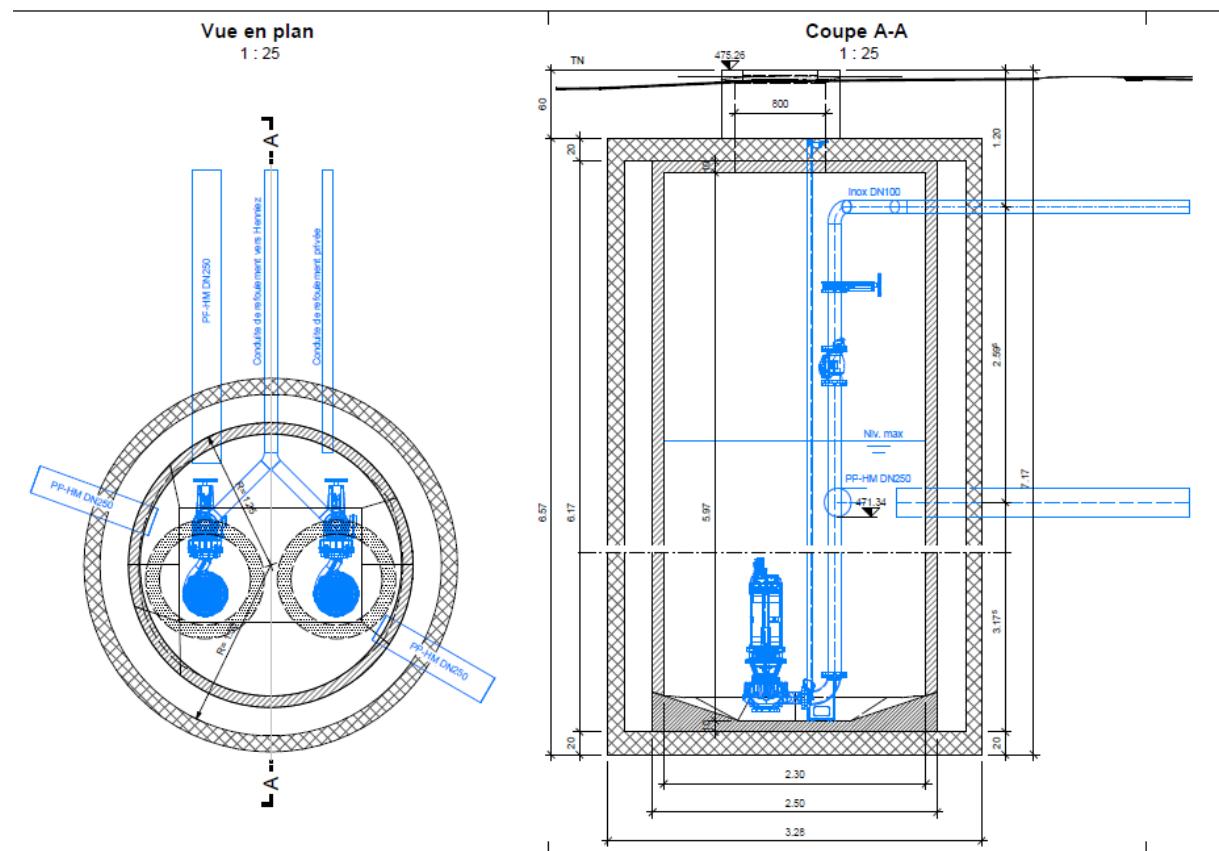
Crédit d'engagement / secteur Villeneuve Route de la Villaire
remplacement de la station de pompage des eaux usées : demande de crédit CHF 470'000.-

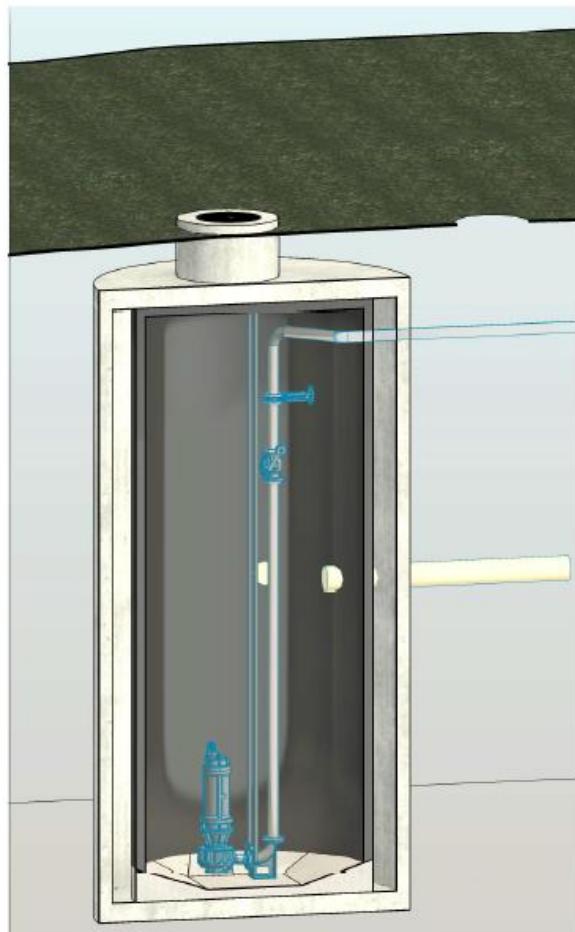
Actuellement, l'ensemble des eaux usées (EU) des secteurs Praratoud, Surpierre Vigny et Villeneuve est récolté par la station de pompage de Villeneuve pour les acheminer - en passant sous la Broye - à la STEP d'Henniez. Lors des phénomènes météo toujours plus nombreux comme un gros orage, cette station atteint ses limites de capacités et est fortement mise à l'épreuve. Des débordements d'eaux usées dans la Broye sont fréquents. A noter que ceci est étroitement lié au fait que le secteur de la Route de Lucens à Villeneuve ne soit pas en séparatif.

Cette station de pompage a été construite durant les années 1980, elle est dans un état de vieillissement avancé et nécessite un remplacement. En adhérant à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux moyennes Broye (EMB), lors de l'assemblée du 29 juin 2020, il était prévu que la station de pompage devienne la propriété de l'EMB qui doit réaliser son remplacement. Cette station doit en effet être complètement détruite et reconstruite, puis mise en conformité selon les règles de la technique actuelle. Une mise à l'enquête est nécessaire avec les difficultés connues du secteur en zone alluviale d'importance nationale.

Dans le cadre du projet de la mise en séparatif du secteur de Route de Lucens à Villeneuve, la construction d'une station de pompage pour acheminer les eaux usées de tous les secteurs précités vers la future station EMB est obligatoire.

Le Conseil communal et l'EMB se sont donc rapprochés afin de prévoir la construction d'une station de pompage commune avec un nouvel emplacement le long du Chemin des Villards, sur la parcelle n° 22. Les coûts seront répartis de la façon suivante : 50% à charge de l'EMB et 50% à charge de la commune. L'EMB sera propriétaire de la nouvelle station de pompage et assumera les coûts d'entretiens, les coûts d'utilisations ainsi que la gestion du site.





D'un point de vue financier :

L'EMB a pris dans son mandat les honoraires d'ingénieurs concernant le projet et sa réalisation. Les demandes d'offres ont été réalisées. Les coûts suivants sont présentés en accord avec l'EMB pour la réalisation de ce projet.

Lots de travaux	Coûts des travaux TTC
Génie civil et gros œuvre	310'000
Equipements électromécaniques	65'000
CVS (ventilation, sanitaire)	3'000
Télégestion, raccordement services (Swisscom électricité)	29'000
Aménagements extérieurs bâtiments	5'500
Indemnité passage et culture, servitudes	4'500
Epierrrement et remise en état des terrains	3'000
Divers et imprévus 10%	50'000
Total	470'000

C'est pourquoi le Conseil communal vous demande **un crédit de CHF 470'000.-** pour le remplacement de la station de pompage des eaux usées (secteur Villeneuve, Route de la Villaire), selon les modalités de financement suivantes :

- **Financement** : CHF 470'000.- payé par le compte courant à EMB ;
- **Amortissement** : à raison de 2% par année, dès 2026 ;
- **Nouvelle charge annuelle estimée** à CHF 9'400.- pendant 50 ans.

Point 3.3 de l'ordre du jour

Crédit d'engagement / secteur Cheiry bâtiment la Rochette

**transformation d'un appartement en accueil extrascolaire (AES)
- phase d'avant-projet : demande de crédit CHF 32'500.-**

Le Conseil communal soumet au vote la proposition de réaliser un accueil extrascolaire au rez-de-chaussée du bâtiment susmentionné. Pour créer ce lieu d'accueil pour les écoliers allant de la 1H à la 8H, les membres de l'exécutif y entrevoient la possibilité de transformer un appartement de 4,5 pces - vacant à ce jour - en structure d'accueil.

Idéalement situé au centre du village de Cheiry, l'appartement remplit toutes les conditions en termes de sécurité et de surface disponible. Par ailleurs, il jouit d'une situation privilégiée, un périmètre extérieur fermé, des espaces verts, etc. Aussi, la route communale est faiblement transittée. Les enfants pourront cheminer depuis l'école de Cheiry en empruntant le trottoir de manière sûre. Ce sont des éléments positifs qui renforcent l'intérêt de ce site.

Dans le cadre de la future transformation, des aspects structurels doivent être modifiés. Concrètement, il est nécessaire de créer des toilettes filles – garçons séparés. Le personnel éducatif doit également disposer d'un espace de travail et les fenêtres jusqu'à 1 mètre doivent être sécurisées. Un espace vestiaire sera aménagé. Des travaux de rafraîchissement sont également à prévoir : peinture, carrelage, sanitaire, modification de la cuisine pour répondre aux exigences du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV).

Il est prévu d'accueillir une vingtaine d'enfants en ce lieu. Pour satisfaire au cahier des charges du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), dont certains critères sont exposés ci-dessus, le Conseil communal doit faire appel aux services d'un bureau d'architecte pour les phases de préprojet, de mise à l'enquête, d'appels d'offres et de suivi du chantier.

En termes d'échéancier, le Conseil communal est naturellement tributaire du process relatif à la mise à l'enquête publique. Toutefois, les appels d'offres devraient intervenir avant l'été 2024. Si cette condition peut être garantie, les travaux pourront débuter à l'automne 2024. Un crédit pour la totalité des travaux sera soumis au vote lors d'une prochaine assemblée. Si tous les feux sont au vert, l'AES pourrait ouvrir ses portes dans le courant du premier trimestre 2025 au plus tôt.

Pour développer la phase d'avant-projet qui consiste à étudier l'optimisation des espaces et à satisfaire les directives du SEJ, aussi à réaliser des plans techniques pour

la mise à l'enquête publique, le Conseil communal vous demande **un crédit de CHF 32'500.-** pour la transformation d'un appartement en AES (secteur Cheiry, Bâtiment la Rochette) (phase d'avant-projet) selon les modalités de financement suivantes :

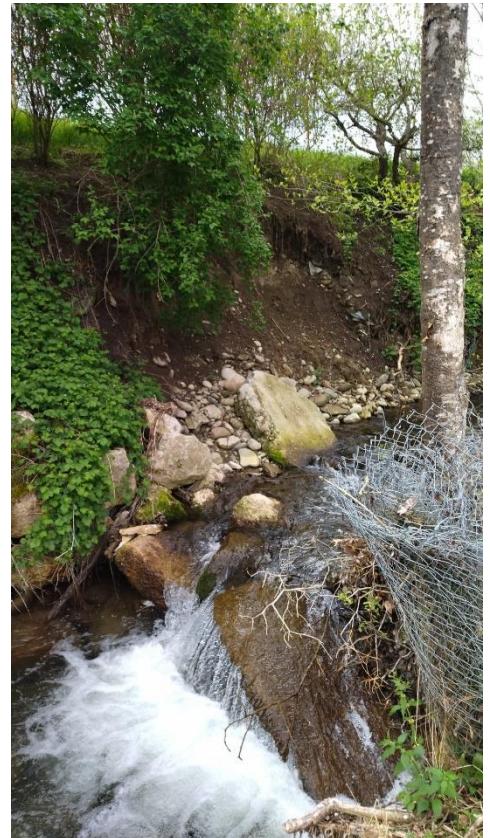
- *Financement* : CHF 32'500.- par le compte courant ;
- *Amortissement* : à raison de 10% par année, dès 2026 ;
- *Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 3'250.- pendant 10 ans.*

Point 3.4 de l'ordre du jour

Crédit d'engagement / secteur Cheiry

cours d'eau La Lembaz, revitalisation et protection contre les crues - phase d'avant-projet : demande de crédit CHF 60'000.-

Avec les fortes précipitations survenues ces dernières années, notamment la crue en 2023 qui a occasionné de nombreux dégâts aux abords du ruisseau, le Conseil communal a constaté des zones d'érosions régressives sur les berges de la Lembaz dans sa traversée du village de Cheiry.



Suite à une visite du Service de l'environnement (SEn), des devis pour un montant total de CHF 80'000 (subventions 16%) nous étaient d'abord parvenus pour la réalisation des travaux, aussi la création d'un enrochement, lesquels n'ont pas été approuvés par ledit Service. Il a alors été décidé de réaliser des mesures de revitalisation afin de réduire les risques pour les biens construits et de redonner un espace suffisant au cours

d'eau sur un tronçon d'env. 1.1 km. Un dossier qui recense les travaux à exécuter dans ce sens devra être préparé par un bureau d'ingénieur puis soumis aux Services cantonaux concernés pour approbation. Lesdits travaux pourront être subventionnés entre 60% et 95%.

La revitalisation permettra également d'assainir de nombreuses stabilisations réalisées au fil des années avec des matériaux en tout genre (plaques en béton, briques, tuiles, pierres tombales, etc.) qui ne jouent pas leur rôle de protection de berge et de créer des niches d'érosion.

C'est pourquoi le Conseil communal vous demande **un crédit de CHF 60'000.-** pour l'avant-projet de la revitalisation de la Lembaz et protection contre les crues (secteur Cheiry), selon les modalités de financement suivantes :

- *Financement : CHF 60'000.- par le compte courant ;*
- *Amortissement : à raison de 10% par année ;*
- *Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 6'000.- pendant 10 ans.*

Point 3.5 de l'ordre du jour

Crédit supplémentaire / secteur Cheiry bâtiment la Lembaz

rénovation d'un appartement de 4,5 pces pour le remettre à la location : demande de crédit CHF 48'000.-

Le Conseil communal soumet au vote la rénovation d'un appartement de 4,5 pces au 2ème étage (150 m²) resté libre en raison de fin de bail. Les travaux à réaliser sont plus que nécessaires pour remettre ce bien à la location.

Ce logement a subi un rafraîchissement dans les années 90. Toutefois, les peintures et les sols recouverts de moquettes sont ternis par les années écoulées. Les fenêtres au nombre de 3 de même que 2 vélux sont à remplacer car ils n'offrent plus de garantie suffisante en termes d'imperméabilité. En raison de l'ossature bois des murs (panneaux OSB), le carrelage des salles d'eau est également à refaire presque intégralement. La baignoire ayant d'importants accros sera rénovée. Le chauffe-eau défectueux sera remplacé, aussi des travaux électriques sont prévus en corollaire pour la mise en service du boiler. Pour conclure, des menus travaux de menuiserie sont prévus pour le réglage des portes, l'agencement de la cuisine, etc.

En termes d'échéancier, le Conseil communal compte bien débuter les travaux dans la foulée pour remettre cet objet à la location dès le mois de septembre 2024 (ou plus vite selon les possibilités).

C'est pourquoi le Conseil communal vous demande **un crédit de CHF 48'000.-** pour la rénovation d'un appartement de 4,5 pces afin de le remettre à la location (secteur Cheiry, Bâtiment la Lembaz), selon les modalités de financement suivantes :

- *Augmentation de l'excédent de charges du budget 2024 de CHF 72'643.48 à CHF 120'643.48.*